



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
7 septembre 2026
Français
Original : anglais

**Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité biologique
Dix-septième réunion
Erevan, 19-30 octobre 2026
Point 18 f) de l'ordre du jour provisoire***
**Autres questions scientifiques et techniques en lien avec la
mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de
Kunming-Montréal : biodiversité et santé**

Rapport d'étape sur les activités relatives à la biodiversité et à la santé

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa recommandation [27/10](#), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a notamment prié la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique de soumettre un rapport d'étape sur les activités demandées au paragraphe 9 de la décision [16/19](#) de la Conférence des Parties, y compris le projet de liste d'indicateurs, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès en matière de biodiversité et de santé, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.
2. Donnant suite à la demande formulée par l'Organe subsidiaire, la présente note fait le point sur les activités relatives à la biodiversité et à la santé qui sont menées en application de la décision 16/19 (voir sect. II ci-dessous) et sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès en matière de biodiversité et de santé (voir sect. III et annexes I et II ci-dessous). Elle s'accompagne de documents d'information relatifs au cadre et à la méthodologie concernant les indicateurs en matière de biodiversité et de santé¹, au processus de compilation des informations et à la conception d'indicateurs scientifiques, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès en matière de biodiversité et de santé², à la compilation d'indicateurs existants provenant d'autres processus³ et à un outil opérationnel pour les indicateurs relatifs à la biodiversité et à la santé⁴.

II. État d'avancement des activités relatives à la biodiversité et à la santé

3. Au paragraphe 9 de la décision 16/19, la Conférence des Parties a notamment prié la Secrétaire exécutive : de favoriser les activités de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologies afin de soutenir l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé ; de continuer les efforts de sensibilisation au sujet des liens importants entre la biodiversité et la santé ; d'accroître la coopération avec les organisations

* [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

¹ [CBD/COP/17/INF/8](#).

² [CBD/COP/17/INF/5](#).

³ [CBD/COP/17/INF/6](#).

⁴ [CBD/COP/17/INF/9](#).

internationales et les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, la santé et les droits humains en ce qui concerne la biodiversité et la santé ; d'examiner, en consultation avec l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé », la création d'une plateforme d'information en ligne pour rassembler les connaissances, les outils et les données d'expérience sur les liens entre la biodiversité et la santé.

4. Pour répondre aux demandes susmentionnées, le secrétariat a mené la série d'activités décrites ci-après.

5. *Webinaires d'information* : le secrétariat a organisé deux webinaires en collaboration avec des partenaires. Le premier webinaire, intitulé « Plan d'action mondial visant à tenir compte des liens entre la biodiversité et la santé »⁵, s'est tenu le 25 mars 2025. Au total, 339 personnes ont participé au webinaire, qui visait à faire prendre conscience de l'importance du Plan et à mettre en évidence les liens essentiels entre le bien-être humain et un environnement sain. Le webinaire a été organisé en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nature for Health, la Wildlife Conservation Society, The Nature Conservancy et la Society for the Conservation of Nature of Liberia. Le deuxième webinaire, intitulé « Promouvoir la conservation de la biodiversité et son utilisation durable pour favoriser la pleine jouissance de tous les droits humains, y compris le droit à la santé et le droit à un environnement propre, sain et durable »⁶, s'est tenu le 21 janvier 2026. Au total, 324 personnes ont participé au webinaire, qui visait à mettre en lumière la manière dont une approche fondée sur les droits humains améliore à la fois les résultats en matière de biodiversité et la réalisation du droit à la santé. Le webinaire a été organisé en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation panaméricaine de la Santé, l'Indigenous Determinants of Health Alliance, Women4Biodiversity et le Global Youth Biodiversity Network.

6. *Dialogue régional* : tenu du 25 au 28 novembre 2025, le dialogue régional sur la surveillance et la communication d'informations en matière de biodiversité, qui était axé sur la biodiversité et la santé et était destiné aux pays d'Asie centrale et d'Europe orientale⁷, comprenait une séance sur la biodiversité et la santé, le but étant d'aider les Parties à cerner des possibilités d'intégrer les approches d'« Une seule santé » dans leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et à tenir compte de la biodiversité dans leur politique de santé. Le dialogue a été organisé conjointement avec le PNUE, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement arménien.

7. *Élaboration de supports de communication et de sensibilisation* : le secrétariat a mené des activités de communication, y compris la publication de messages dans les médias sociaux, pour mettre en relief l'importance de la biodiversité et de la santé et du Plan d'action mondial. En outre, il a produit une vidéo⁸ pour expliquer la portée des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties en matière de biodiversité et de santé et a fait une déclaration à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Il a élaboré quatre supports de sensibilisation intitulés « [Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé](#) », « [Comment l'exécution du Plan d'action mondial peut promouvoir la cohérence et les avantages connexes entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement](#) », « [Comment les aires protégées et conservées peuvent contribuer aux résultats en matière de biodiversité et de santé](#) » et « [Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé : favoriser la prévention à la jonction entre la biodiversité et la santé animale](#) ».

8. *Concertation avec l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé » au sujet de la création d'une plateforme d'information en ligne* : le secrétariat s'est concerté avec l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé » afin d'examiner la possibilité de créer une plateforme d'information en ligne

⁵ Voir www.cbd.int/health/currentactivities/webinarshealth.shtml.

⁶ Voir www.cbd.int/health/currentactivities/webinarshealth.shtml.

⁷ Voir www.cbd.int/meetings/NBSAP-OM-2025-05.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/health/videos.shtml.

pour rassembler les connaissances, les outils et les données d'expérience sur les liens entre la biodiversité et la santé. Étant donné le manque de ressources auxquelles fait face l'Alliance quadripartite et la nécessité d'éviter les doubles emplois, il a été proposé d'ajouter une nouvelle page⁹ au site Web de la Convention, qui donnait un accès direct aux réalisations de l'Alliance quadripartite.

9. En raison du peu de ressources disponibles pendant la période intersessions, il n'a pas été possible d'organiser des ateliers ou d'autres dialogues sur la biodiversité et la santé ou de mener l'une quelconque des autres activités.

III. Progrès dans l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès en matière de biodiversité et de santé

10. Dans sa décision [14/4](#), la Conférence des Parties a notamment prié la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, d'élaborer des indicateurs scientifiques intégrés, des valeurs mesurées et des outils de suivi des progrès sur la diversité biologique et la santé, et a invité l'OMS, en collaboration, le cas échéant, avec d'autres membres du Groupe inter-liaison sur la biodiversité et la santé, à soutenir ces travaux. En outre, dans sa décision 16/19, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'achever ces travaux, en tenant compte de la section III du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé.

11. Un compte rendu initial des activités menées à cette fin figure dans la section II du document [CBD/SBSTTA/27/9](#). Dans sa recommandation [27/10](#), l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a notamment prié la Secrétaire exécutive d'ajuster le calendrier d'élaboration des d'indicateurs scientifiques intégrés, des paramètres de mesure et des outils de suivi des progrès en matière de biodiversité et de santé, afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen par les pairs et la participation. En réponse à cette demande, le secrétariat a ajusté le calendrier afin de permettre la réalisation d'un examen par les pairs pendant une période de deux mois (mars et avril 2026)¹⁰ et après la date limite de soumission des rapports nationaux, pour permettre une participation à ce processus.

12. Les observations reçues dans le cadre de l'examen par les pairs peuvent être consultées sur le site Web du centre d'échange prévu par la Convention¹¹. Au total, 27 contributions ont été reçues : 16 de la part des Parties¹² et 11 de la part d'organisations¹³. L'examen par les pairs a mis en évidence la nécessité de disposer d'indicateurs solides en matière de biodiversité et de santé, et d'éviter de faire double emploi avec les travaux menés par d'autres organisations. Les examinateurs ont pris note de la valeur de l'indicateur proposé pour le suivi de la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé, ainsi que des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action mondial, faisant observer qu'une telle approche convenait au traitement d'une question transversale et multidisciplinaire. Cependant, plusieurs examinateurs ont souligné que cette approche était utile pour évaluer l'intégration au niveau national, mais qu'elle était insuffisante et devait être complétée par des indicateurs plus précis et solides sur le plan méthodologique.

13. Parmi les aspects positifs qui ont été mis en avant figuraient : a) la désignation d'indicateurs qui sont déjà exploités dans le cadre d'autres processus multilatéraux s'appuyant sur des données publiques et des méthodologies validées, et qui pourraient compléter les travaux en cours ; b) la

⁹ Voir <https://archive.cbd.int/health/resources/quadripartite.shtml>.

¹⁰ Voir www.cbd.int/notifications/2026-021.

¹¹ <https://chm.cbd.int/fr/submissions-to-notifications?schema=submission¤tPage=1¬ification=2026-021>.

¹² Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Espagne, Finlande, Guinée-Bissau, Israël, Italie, Kenya, Mexique, Niger, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union européenne.

¹³ Asociación Consejo Empresarial Colombiano para el Desarrollo Sostenible, CBD Women's Caucus, Centre for Planetary Health Policy, Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Co-operation on Health and Biodiversity, Global Youth Biodiversity Network, International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations, The Nature Conservancy et World Federation for Animals.

possibilité de signaler la charge et les contraintes techniques et financières qui pèsent sur les Parties, notamment les pays en développement ; c) l'utilité de l'indicateur, qui, même s'il ne vise pas à évaluer directement les résultats, permet de fournir des informations sur les conditions propices à l'exécution d'approches intégrées en matière de biodiversité et de santé dans plusieurs secteurs et domaines. Les examinateurs ont noté que le fait d'axer l'indicateur sur l'intégration des politiques plutôt que sur des paramètres de mesure isolés reflétait la complexité des liens entre la biodiversité et la santé. À cet égard, certains d'entre eux ont estimé que le choix d'un indicateur composite était adéquat, alors que d'autres ont indiqué l'inverse, faisant observer que ce type d'indicateur n'était pas fondé sur des données scientifiques et que la proposition actuelle devait être affinée pour garantir une clarté et une pertinence méthodologiques. Parmi les préoccupations exprimées figuraient l'absence d'un mécanisme de pondération, ce qui limitait la capacité de l'indicateur de refléter les priorités nationales, et la nécessité de clarifier la façon dont les réponses « sans objet » étaient prises en compte dans le système de notation.

14. Plusieurs observations portaient sur la structure et la facilité d'utilisation de l'outil de suivi. Des examinateurs ont fait remarquer que des difficultés pourraient apparaître pour les pays dont les juridictions infranationales sont autonomes et que le grand nombre de questions pourraient causer des problèmes liés à la coordination entre divers secteurs, ce qui rendrait l'usage de l'outil fastidieux pour certaines Parties. Plusieurs examinateurs ont proposé d'envisager une série de sous-indicateurs désagrégés qui cadrent avec les domaines thématiques du Plan d'action mondial, ainsi qu'une structure de communication des informations à plusieurs niveaux. Il s'agirait d'établir une série de questions de base pour tous les pays et une série élargie pour ceux qui disposent d'une plus grande capacité institutionnelle, afin de favoriser une meilleure définition des priorités et une action ciblée, ainsi que pour permettre une évaluation plus claire des résultats. Il a également été recommandé d'associer et de compléter l'indicateur proposé avec ceux répertoriés dans la liste d'indicateurs concernant la biodiversité et la santé. D'autres informations, dont la version intégrale de toutes les observations issues de l'examen par les pairs, figurent dans les contributions faites par l'intermédiaire du centre d'échange¹⁴.

15. Sur la base des contributions issues de l'examen par les pairs, les documents contenant les indicateurs et la méthodologie ont été révisés à des fins de clarté et de facilité d'utilisation. Les documents actualisés contiennent une version ventilée des indicateurs, un nombre réduit de questions pour l'outil de suivi des progrès et une approche des questions à plusieurs niveaux (indicateurs de base et élargis) qui permet de réduire la charge liée à la communication d'informations qui incombe aux Parties. En outre, la version actualisée comprend des mises à jour méthodologiques, telles qu'une proposition de système de pondération, et tient compte des observations issues de l'examen par les pairs en ce qui concerne la participation des acteurs et l'élaboration des questions.

16. Les versions intégrales et révisées de la méthodologie et des outils opérationnels pour les indicateurs figurent dans les documents d'information [CBD/COP/17/INF/8](#) et [CBD/COP/17/INF/9](#), respectivement. L'annexe I ci-après contient une version abrégée de la méthodologie et l'annexe II contient la liste des indicateurs et des questions associés à l'outil de suivi des progrès.

¹⁴ Voir <https://chm.cbd.int/fr/submissions-to-notifications?schema=submission¤tPage=1¬ification=2026-021>.

Annexe I

Version abrégée de la méthodologie concernant les indicateurs relatifs à la biodiversité et à la santé

I. Définition

1. Les principaux aspects des indicateurs sont les suivants :

a) Éléments évalués : cette série d'indicateurs permet de déterminer dans quelle mesure les Parties tiennent compte des liens entre la biodiversité et la santé au titre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les progrès étant évalués à l'aune des mesures facultatives définies dans le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé ;

b) Méthode : les indicateurs sont fondés sur un outil de suivi des progrès qui prend la forme d'un questionnaire composé de questions à choix multiple. Les réponses sont regroupées selon trois indicateurs de base de la prise en compte de la biodiversité et de la santé au niveau national (correspondant à la sect. III.A du Plan d'action mondial) et 14 indicateurs sectoriels de la prise en compte de la biodiversité et de la santé au titre du Cadre (correspondant à la sect. III.B du Plan d'action mondial). Une note nationale globale est ensuite établie à l'aide de la valeur moyenne des indicateurs afin de déterminer une moyenne nationale. Les indicateurs sont rattachés à des catégories thématiques pour faciliter la communication de données ventilées, ce qui permet de les utiliser sur le plan fonctionnel en tant qu'indicateurs du Plan. Ils reposent sur un système de pondération à deux niveaux qui vise à orienter la communication d'informations vers des éléments de haute valeur. Le système s'appuie sur une hiérarchie conceptuelle : les questions de niveau 1 permettent de mesurer la présence de conditions propices qui rendent possible l'accomplissement de nouveaux progrès, alors que les questions de niveau 2 permettent de décrire la portée, la qualité ou les modalités particulières de ces progrès. Si les conditions de niveau 1 sont absentes, il est peu probable que les éléments de niveau 2 soient significatifs ou réalisables. L'octroi d'un coefficient plus élevé aux questions de niveau 1 garantit donc qu'un indicateur donné reflète les moteurs de changement les plus importants plutôt que des aspects plus détaillés ou contextuels de la mise en œuvre ;

c) Cohérence avec les cadres mondiaux : les indicateurs peuvent être utilisés pour communiquer des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation du paragraphe 7 r) du Cadre et l'exécution du Plan d'action mondial. Les indicateurs pourraient également être utilisés aux fins du suivi des progrès accomplis au titre des cadres relevant d'« Une seule santé » ;

d) Utilisation : l'utilisation de ces indicateurs est facultative. Il s'agit d'un outil que les Parties peuvent utiliser pour communiquer des informations sur la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé. La conception vise à réduire la charge liée à la communication d'informations grâce à l'exploitation de sources de données existantes, y compris, s'il y a lieu, des indicateurs issus d'autres processus multilatéraux dans le domaine de l'environnement. Les Parties peuvent communiquer des informations sur les progrès accomplis au titre de section C du Cadre en utilisant ces indicateurs, par l'intermédiaire des rapports nationaux ou bien dans une section particulière qui peut être ajoutée au modèle établi pour le huitième rapport, si les Parties en décident ainsi ;

e) Évolution future de l'utilisation : il est prévu que cette approche établisse un cadre qui pourra être renforcé avec du temps, au fur et à mesure de l'amélioration de la disponibilité des données, des capacités techniques et des méthodologies. Il serait possible d'y parvenir notamment en adaptant la liste des questions qui composent chaque indicateur ;

f) Sources de données : les sources de données utilisées par les Parties varieront en fonction des circonstances nationales. Il est donc impossible d'en fournir une liste exhaustive. Néanmoins, pour aider les Parties à communiquer leurs informations, le questionnaire cite certaines sources que les Parties peuvent utiliser, s'il y a lieu, au moment d'apporter leurs réponses au moyen de l'outil de suivi des progrès. Parmi les sources de données devraient aussi figurer différents

systèmes de connaissances et d'informations des peuples autochtones et communautés locales, après obtention de leur consentement préalable, libre et éclairé. Les Parties devraient utiliser les sources de données les plus pertinentes et fiables dont elles disposent, la priorité devant être donnée, dans la mesure du possible, aux sources nationales multisectorielles.

II. Méthode

2. Les indicateurs permettent de recueillir des informations à l'aide d'un outil de suivi des progrès qui prend la forme d'un questionnaire à choix multiple, ainsi que de calculer une note nationale globale à l'aide d'un instrument de notation. Les résultats sont présentés sous la forme d'une valeur qui va de 0 à 100 %, 0 correspondant à une absence de progrès et 100 % correspondant à la pleine exécution au niveau national du Plan d'action mondial et, par conséquent, à des progrès dans la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé. La note nationale globale est présentée de la même manière.

3. L'outil de suivi des progrès compte 119 questions (62 questions de niveau 1 et 57 questions de niveau 2, comme expliqué plus bas) qui visent à évaluer les progrès accomplis au titre des différentes catégories thématiques relevant des sections III.A et III.B du Plan d'action mondial. L'utilisateur répond à chaque question en sélectionnant une catégorie qui correspond au niveau de progrès accomplis. Ces catégories sont les suivantes : a) pleinement ; b) partiellement ; c) en cours d'exécution ; d) non ; e) sans objet ; f) pas de données disponibles (voir les détails de chaque réponse possible dans la section « Calcul » ci-après).

4. Au vu de la nature transversale des liens entre la biodiversité et la santé, le questionnaire est censé être rempli à l'aune des contributions de plusieurs secteurs¹, peuples autochtones et communautés locales et acteurs, le cas échéant, et sur la base des circonstances nationales, ce qui cadre avec une démarche associant l'ensemble des autorités et de la société et avec l'approche d'« Une seule santé ». Il est suggéré d'inclure la compilation dans le cycle de rapports nationaux au titre de la Convention.

5. En outre, les Parties souhaiteront peut-être : diffuser le questionnaire à l'avance, notamment auprès des ministères, des experts techniques, des peuples autochtones et communautés locales et des réseaux de femmes et de jeunes concernés, afin que ceux-ci l'examinent et formulent des observations à son sujet ; convoquer des réunions ou des consultations afin d'examiner les réponses et assurer une cohérence entre les départements ; recenser les domaines dans lesquelles les informations sont incomplètes ou incertaines ; conserver les documents justificatifs et les références qui pourraient être utiles dans le cadre de communications d'informations futures ou de mises à jour.

6. Lorsque les données sont insuffisantes et/ou réparties de manière inégale entre les sites et les secteurs, les Parties sont encouragées à utiliser les meilleures informations disponibles, y compris des évaluations nationales et infranationales, des rapports de programme, des documents d'orientation, des connaissances spécialisées et d'autres sources pertinentes. L'absence de données nationales exhaustives sur la biodiversité ne devrait pas empêcher la communication d'informations lorsque des données existantes permettent d'évaluer l'exécution des politiques, mesures et cadres pertinents en matière de biodiversité et de santé. Lorsque les informations sont incomplètes, les Parties devraient rendre compte de ces limitations et fonder leur évaluation sur les données disponibles. Les réponses sont ensuite utilisées pour établir un indice quantitatif pour chaque indicateur, ainsi qu'une note nationale globale. Pour toutes les questions, les Parties sont encouragées à ajouter des commentaires libres dans la colonne prévue à cet effet pour expliquer ou justifier leur réponse. Ces commentaires pourront, à terme, être recueillis et examinés dans le cadre d'un processus visant à affiner le questionnaire au fil du temps.

¹ Par exemple, l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, le tourisme, la santé, les infrastructures, l'énergie et l'extraction minière, l'industrie manufacturière, la transformation et la finance, conformément aux décisions antérieures de la Conférence des Parties sur l'intégration.

III. Calcul

7. Tout comme l'indicateur 23.CT.2² employé dans le cadre de suivi du Cadre, les indicateurs reposent sur l'échelle de Likert, une méthode d'évaluation largement utilisée en sciences sociales. L'outil de suivi des progrès et l'instrument de notation comportent une échelle à quatre niveaux, sur laquelle « non » correspond à 0 % et « pleinement » correspond à 100 %. Les questions pour lesquelles la réponse « sans objet » ou « pas de données disponibles » est donnée ne sont pas prises en compte dans la note.

8. Dans le cas de l'indicateur 23.CT.2, les définitions de chaque niveau de l'échelle dépendent de la question posée. Étant donné le nombre de questions qui sont actuellement envisagées pour les indicateurs, il était impossible de procéder ainsi et les critères ont été harmonisés de manière à définir les catégories de notation comme suit :

a) **Pleinement (note de 100 %)** : sélectionner cette option si l'activité est pleinement réalisée. Selon le contexte, cela devrait être évident et observable à différents niveaux. Par exemple, l'activité peut : impliquer la participation ou la contribution de divers secteurs et acteurs ; avoir une vaste portée (par exemple, à l'échelle nationale ou dans plusieurs secteurs ou domaines) ; être formalisée et susceptible de s'inscrire dans la durée ; avoir une dotation budgétaire spécifique ; être vérifiable ou facilement identifiable. Lorsque cette note est sélectionnée, les Parties doivent ajouter dans la colonne « moyens de vérification » des commentaires attestant les progrès ou les réalisations ;

b) **Partiellement (note de 66,67 %)** : sélectionner cette option si l'activité est réalisée et répond à une partie, mais pas à la totalité des paramètres. Par exemple, l'activité peut : associer un nombre limité de secteurs et d'acteurs ; avoir une portée plus restreinte (par exemple, à l'échelle locale ou dans un seul secteur ou domaine spécifique) ; être informelle ou temporaire et peu susceptible de se poursuivre ; avoir une dotation budgétaire minimale ou inexistante ; être plus difficile à vérifier ou n'être étayée que par une documentation partielle ;

c) **En cours d'exécution (note de 33,33 %)** : sélectionner cette option si l'activité est en cours, mais n'a pas été réalisée dans sa totalité. Par exemple, l'activité peut : être en phase de planification ou à un stade précoce d'exécution ; impliquer des consultations initiales ou une participation limitée des secteurs et des acteurs ; disposer d'un projet de cadre, d'un programme pilote ou d'une stratégie qui est en place, sans être pleinement formalisée ; avoir des financements potentiels qui sont identifiés, mais qui ne sont pas encore alloués ou opérationnels ; s'accompagner de premiers signes d'exécution ou d'engagements, mais n'avoir donné que peu de résultats concrets à ce stade. En pareil cas, il se peut qu'il y ait : i) une intention et une démarche allant dans le sens de l'exécution, sans que l'activité soit pleinement opérationnelle ou continue ; ii) des progrès, qui sont toutefois insuffisants pour que l'activité réponde à la totalité des paramètres et soit pleinement exécutée. Les paramètres à appliquer dépendent de la question posée. Ils doivent être interprétés dans le contexte de chaque question. Tous ne s'appliquent pas dans chaque cas, mais certains peuvent être particulièrement pertinents en fonction de la question posée. Cette catégorie diffère de la précédente en ce qu'elle s'applique à une situation dans laquelle des travaux en faveur de la prise en compte de la biodiversité et de la santé sont en cours, mais ne s'inscrivent actuellement pas dans des procédures normalisées ;

d) **Non (note de 0 %)** : sélectionner cette option si aucune activité n'a été entreprise. Lorsque des travaux visant à exécuter une mesure sont prévus, mais n'ont pas été entamés, sélectionner cette réponse plutôt que la réponse « en cours d'exécution » ;

e) **Pas de données disponibles** : sélectionner cette option si aucune réponse ne peut être apportée à la question en raison d'un manque de données fiables permettant d'apporter une réponse au niveau national. Le choix de cette option n'a aucune incidence sur la note et la question est exclue

² Voir <https://gbf-indicateurs.org/metadata/other/23-1-C>.

de la notation. Le choix de la réponse « pas de données disponibles » peut aider les Parties à cerner les lacunes en matière de données à l'échelle nationale ou mondiale ;

f) **Sans objet** : sélectionner cette option si la question ne s'applique pas aux circonstances nationales ; le choix de cette réponse n'a aucune incidence sur la note et la question est exclue de la notation. Le choix de la réponse « sans objet » peut aider les Parties à rendre compte de différences nationales et/ou régionales.

9. Pour faciliter la communication d'informations, les questions sont classées selon deux niveaux, dont l'incidence sur le calcul de la note est expliquée ci-dessous. Lorsque leurs capacités de communication des informations sont limitées, les Parties sont encouragées à prioriser les indicateurs I, II et III. Ces indicateurs de base ont été conçus pour fournir un aperçu des éventuels progrès accomplis dans la réalisation de mesures globales qui ouvrent la voie à de nouveaux progrès vers une prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé. La communication d'informations au titre de ces indicateurs peut être complétée par l'utilisation d'indicateurs sectoriels (IV à XVII). Par conséquent, les pays peuvent choisir, en fonctions de leurs capacités, d'utiliser seulement les indicateurs I, II et III, l'ensemble des 17 indicateurs ou certains des indicateurs thématiques (IV à XVII). En outre, si les capacités d'une Partie ne lui permettent pas de répondre à toutes les questions, elle devrait se concentrer sur les questions de niveau 1, qui permettent d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution de mesures visant à progresser dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, contrairement aux questions de niveau 2, qui concernent les détails des progrès accomplis.

10. Les étapes nécessaires au calcul de la note pour un indicateur donné sont les suivantes :

a) **Étape 1.** Attribuer des valeurs numériques aux réponses catégorielles. Les valeurs catégorielles pour chaque réponse sont les suivantes : a) pleinement = 100 % ; b) partiellement = 66,67 % ; c) en cours d'exécution = 33,33 % ; d) non = 0 %. Les questions pour lesquelles la réponse « sans objet » ou « pas de données disponibles » est donnée ne sont pas comptabilisées dans l'indice et n'ont pas d'incidence sur le taux de réponse ;

b) **Étape 2.** Pondérer la valeur de chaque question en fonction de son niveau. Les questions sont pondérées en fonction de leur niveau. Le coefficient attribué aux questions de niveau 1 est de 2, alors que celui attribué aux questions du niveau 2 est de 1. *Niveau 1 – questions générales* : ces questions permettent d'évaluer les conditions favorables essentielles et les processus fondamentaux qui ouvrent la voie à une action future ou d'évaluer directement les notions les plus critiques (comme les exigences de haut niveau) dans un domaine thématique. *Niveau 2 – questions spécifiques* : ces questions dépendent des éléments de niveau 1 et visent à obtenir des informations plus détaillées ou nuancées sur les progrès accomplis ou l'accent mis dans des sous-domaines plus précis qui présupposent l'existence d'une condition de niveau 1 ;

c) **Étape 3.** Pour chaque indicateur, le tableau de déclaration de l'outil de suivi des progrès sera actualisé avec deux valeurs : la note relative à l'indicateur (tenant compte du coefficient associé aux questions) et le taux de réponse (proportion des questions auxquelles l'utilisateur a répondu). Aussi bien la note que le taux de réponse sont donnés sous la forme de pourcentages ;

d) **Étape 4.** La note nationale globale et les notes relatives à tous les indicateurs sont actualisées en temps réel, au fur et à mesure que les questions sont notées. La note nationale globale correspond à la moyenne pondérée des notes relatives aux indicateurs, la pondération étant faite en fonction du taux de réponse pour chaque indicateur. Cette méthode a été choisie pour éviter que les indicateurs présentant un taux de réponse plus faible aient une incidence disproportionnée sur la note nationale globale. Les questions pour lesquelles la réponse « sans objet » ou « pas de données disponibles » est donnée n'ont pas d'incidence sur le taux de réponse et n'ont donc pas de répercussion négative sur la note nationale globale.

IV. Interprétation

11. Les indicateurs doivent être interprétés comme une évaluation de la mesure dans laquelle les politiques et stratégies nationales tiennent compte des questions de biodiversité et de santé dans le contexte des catégories thématiques définies dans le Plan d'action mondial. Des progrès dans divers domaines (note élevée ou augmentation de la note lorsque les informations sont communiquées à plusieurs reprises) témoignent de la mise en place des conditions propices nécessaires à la mise en œuvre d'approches intégrées en matière de biodiversité et de santé.
12. Les Parties sont encouragées à interpréter les indicateurs et la note nationale globale à l'aide du système des « feux de signalisation »³ : progrès insuffisants (rouge), progrès modérés (jaune) et progrès satisfaisants (vert).
13. Étant donné que les indicateurs regroupent de multiples composantes relevant de diverses sections du Plan d'action mondial, des tendances contraires peuvent se compenser dans la note globale. Par exemple, des améliorations dans certains domaines peuvent masquer des déclin dans d'autres. Pour remédier à ce problème, chaque indicateur doit être interprété de manière indépendante et pas uniquement dans le cadre de la note nationale globale. Par exemple : deux pays (A et B) ont une note nationale globale de 70 % en moyenne et font des « progrès satisfaisants ». Si le pays A obtient des notes plus faibles pour les indicateurs I, II et III, mais des notes plus élevées pour tous les autres indicateurs, cela veut dire que des progrès satisfaisants sont accomplis dans le cadre de mesures spécifiques, mais sont entravés par un manque de capacités nationales. Si le pays B obtient des notes similaires pour tous les indicateurs, cela veut dire que des progrès équivalents sont accomplis aussi bien à l'égard des capacités nationales que des domaines thématiques spécifiques.
14. En répondant uniquement aux questions de niveau 1, les Parties obtiennent une évaluation globale des capacités nationales et des progrès accomplis dans le cadre de certaines mesures. En répondant également aux questions de niveau 2, les Parties peuvent cerner, de manière plus précise et thématique, les domaines dans lesquels des progrès sont accomplis ou ceux pour lesquels la communication d'informations est entravée par un manque de données pertinentes. Les Parties sont encouragées à préciser quelles stratégies de communication de l'information elles ont employées.

³ Également utilisé pour l'indicateur 23.CT.2 du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

Annexe II

Indicateurs et questions associés à l'outil de suivi des progrès

La présente annexe contient la liste des indicateurs et des questions associés à l'outil de suivi de progrès. Il s'agit d'un extrait de la version intégrale qui figure dans le document d'information [CBD/COP/17/INF/9](#).

A. Indicateurs de base

1. Coordination des politiques, coordination nationale et participation des acteurs

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
I.1	Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé adopté au titre de la Convention sur la diversité biologique ?	1
I.2	Votre pays a-t-il collaboré avec d'autres pays en vue de mettre en œuvre le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé adopté au titre de la Convention sur la diversité biologique ?	2
I.3	Votre pays a-t-il mis en place des politiques, des stratégies ou des plans ou adopté des lois qui tiennent particulièrement compte des liens entre la biodiversité et la santé ?	1
I.4	Ces politiques, stratégies, plans ou lois s'appliquent-ils à divers secteurs ?	2
I.5	Ces politiques ou lois sont-elles appliquées dans le cadre de mandats, de mesures, de budgets ou de dispositifs de suivi bien définis ?	2
I.6	Ces politiques ou lois ont-elles fait l'objet d'une consultation participative et/ou d'un processus de validation avec les peuples autochtones et communautés locales ?	2
I.7	Les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité de votre pays tiennent-ils compte des questions de biodiversité et de santé ?	1
I.8	Les questions de biodiversité et de santé mentionnées dans la précédente question sont-elles traitées au niveau infranational, le cas échéant ?	2
I.9	Les questions relatives aux liens entre la biodiversité et la santé s'inscrivent-elles dans d'autres stratégies et/ou plans nationaux pertinents (par exemple, les stratégies de santé, les plans en faveur de l'agriculture, les plans pour le développement économique et durable ou les stratégies relatives aux changements climatiques) ?	2
I.10	Votre pays a-t-il intégré des paramètres spécifiques de mise en œuvre et/ou des indicateurs en matière de biodiversité et de santé dans des stratégies, plans et programmes (par exemple, des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, des stratégies de santé ou des stratégies liées aux changements climatiques) ?	2
I.11	Votre pays a-t-il mis en place un mécanisme pour faciliter la coordination nationale concernant les liens entre la biodiversité et la santé ?	1
I.12	Votre pays a-t-il établi un mécanisme permettant aux coordonnateurs nationaux (y compris ceux chargés de la Convention sur la diversité biologique, d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'accords sur la santé et d'autres accords pertinents) de se réunir et d'interagir régulièrement ?	2
I.13	Ce mécanisme est-il interdisciplinaire et intersectoriel et permet-il la participation d'un large éventail d'acteurs (par exemple, les peuples autochtones et communautés locales, les vétérinaires et les professionnels de la santé publique et de l'environnement) ?	2
I.14	Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour la biodiversité et la santé ?	2
I.15	Votre pays a-t-il nommé un correspondant pour les questions de genre chargé de la biodiversité et de la santé ou fait en sorte qu'un mandat relatif aux questions de genre soit inscrit dans le mandat du correspondant national pour la biodiversité et la santé ?	2
I.16	Votre pays a-t-il nommé un correspondant pour la jeunesse chargé de la biodiversité et de la santé ou fait en sorte qu'un mandat relatif à la jeunesse soit inscrit dans le mandat du correspondant national pour la biodiversité et la santé ?	2
I.17	Votre pays recueille-t-il ou publie-t-il des données relatives à la biodiversité et à la santé qui sont ventilées, par exemple, par sexe, âge, handicap, lieu géographique, moyen de subsistance ou appartenance à un groupe vulnérable ?	2

2. Évaluation des risques et des impacts

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
II.1	Votre pays évalue-t-il régulièrement la charge de morbidité imputable à l'environnement ?	1
II.2	Votre pays tient-il compte des liens entre la biodiversité et la santé dans le cadre d'évaluations (par exemple, les évaluations de l'impact environnemental, les évaluations stratégiques environnementales, les évaluations de la santé, les évaluations de l'impact sur la santé, les évaluations socioéconomiques ou d'autres évaluations pertinentes) ?	1
II.3	Votre pays a-t-il établi une méthodologie normalisée pour les évaluations relatives à la biodiversité et à la santé ?	2
II.4	Les évaluations tiennent-elles compte des besoins de divers secteurs et acteurs (par exemple, les peuples autochtones et communautés locales, les jeunes, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées) ?	2
II.5	Votre pays considère-t-il que les systèmes de connaissances et les pratiques autochtones sont une composante pertinente de la surveillance, de la perception des risques et de la prévention des risques liés à la biodiversité et à la santé ?	2
II.6	Votre pays considère-t-il que la biodiversité est un déterminant de la santé dans le cadre d'évaluations qui favorisent, facilitent ou suivent les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable (par exemple, les examens nationaux volontaires) ?	2

3. Production de connaissances et renforcement des capacités

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
III.1	L'approche « Une seule santé » ou d'autres approches globales figurent-elles dans les programmes d'enseignement (par exemple, les programmes des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur et d'autres programmes de formation) ?	1
III.2	Les différentes valeurs de la nature pour la santé, telles qu'attestées par divers systèmes de connaissances, sont-elles inscrites dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux et dans diverses disciplines ?	2
III.3	Votre pays facilite-t-il ou organise-t-il des activités/manifestations de partage des connaissances, dont des dialogues nationaux, sur les liens entre la biodiversité et la santé ?	1
III.4	Ces activités ou manifestations prévoient-elles un mécanisme de retour d'information qui permet de faire en sorte qu'elles soient pertinentes et adaptées au public cible visé ?	2
III.5	Les peuples autochtones et les organisations qui les représentent sont-ils associés aux activités/manifestations de partage des connaissances relatives à la biodiversité et à la santé ?	2
III.6	Votre pays soutient-il activement (par exemple, par des financements, des bourses ou des subventions) la recherche sur les liens entre la biodiversité et la santé ?	1
III.7	Votre pays soutient-il activement la recherche sur la conception ou l'adaptation d'indicateurs scientifiques sur les liens entre la biodiversité et la santé ?	2
III.8	Des activités de recherche sur les pratiques et les connaissances traditionnelles concernant les liens entre la biodiversité et la santé sont-elles menées dans votre pays ?	2

B. Indicateurs sectoriels

4. Utilisation des terres et des mers (cibles 1, 2 et 3)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
IV.1	Votre pays dispose-t-il de stratégies de planification de l'utilisation des terres et des mers (y compris, par exemple, des approches spatiales de la conservation et de la restauration) qui tiennent particulièrement compte des liens entre la biodiversité et la santé (en ce qui concerne, par exemple, les risques de transmission zoonotique, de transmission zoonotique inverse ou de maladie) ?	1
IV.2	Dans le contexte de la question IV.1, ces stratégies prennent-elles en considération les multiples aspects (par exemple, physique, mental et social) de la santé ?	2
IV.3	Dans le contexte de la question IV.1, ces stratégies prennent-elles en considération la nécessité de réduire et d'atténuer les risques de maladie causés par la perte de biodiversité ?	2

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
IV.4	Dans le contexte de la question IV.1, ces stratégies prennent-elles particulièrement en considération les besoins en matière de biodiversité et de santé des peuples autochtones et communautés locales, des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ?	2
IV.5	Votre pays dispose-t-il de programmes/systèmes institutionnels et opérationnels de contrôle ou de surveillance qui permettent d'évaluer l'incidence des activités d'utilisation des terres et des mers sur la santé ?	1
IV.6	Ces programmes/systèmes de contrôle tiennent-ils compte du risque d'émergence de maladies parmi leurs critères de sélection d'un site ?	2
IV.7	Votre pays a-t-il cerné des zones exposées à un risque élevé d'émergence de maladies ?	2
IV.8	Des systèmes de contrôle ou de surveillance sont-ils en place dans les zones à haut risque ?	2
IV.9	Votre pays a-t-il mis en place des politiques et des programmes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui tiennent compte des liens entre la biodiversité et la santé ?	1
IV.10	Votre pays assure-t-il un contrôle sanitaire régulier des écosystèmes liés à l'eau, y compris une évaluation des risques de maladies transmises par l'eau ou de maladies à transmission vectorielle ?	2
IV.11	Votre pays tient-il compte des contributions et des pratiques traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales en ce qui concerne l'atténuation des effets négatifs sur la santé dans le cadre des mesures de conservation et de restauration ?	1
IV.12	Les représentants des peuples autochtones et communautés locales participent-ils aux forums/comités de conservation et de restauration ?	2

5. Gestion des espèces (cibles 4, 5 et 9)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
V.1	Votre pays dispose-t-il de lois ou de politiques nationales ou infranationales qui protègent le droit des peuples autochtones et communautés locales en ce qui concerne l'usage coutumier durable de la biodiversité dans les zones protégées et conservées et dans les territoires autochtones ?	1
V.2	Votre pays dispose-t-il de modalités conjointes de conservation ou d'intendance des zones protégées avec les peuples autochtones et communautés locales ?	2
V.3	Votre pays dispose-t-il de mécanismes qui garantissent que l'utilisation médicinale d'espèces sauvages, y compris en médecine traditionnelle, est durable, sûre et légale ?	1
V.4	Votre pays tient-il une liste ou un inventaire des espèces présentant une valeur particulière dans les pratiques alimentaires traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales, en consignait éventuellement les bénéfices des aliments pour la santé ?	2
V.5	Votre pays a-t-il mis en place des mesures ou des mécanismes pour surveiller les risques pour la santé qui découlent de l'utilisation ou du commerce d'espèces sauvages ?	1
V.6	Votre pays a-t-il cerné des risques pour la santé qui découlent des pratiques d'utilisation des espèces ?	2
V.7	Votre pays conçoit-il des technologies de surveillance des maladies associées au commerce d'espèces sauvages ou investit-il dans la conception de telles technologies ?	2
V.8	Votre pays dispose-t-il de mesures/normes de biosécurité et de bien-être à toutes les étapes de la chaîne de valeur (par exemple, la capture, l'hébergement, le transport, le commerce et l'abattage d'espèces sauvages/d'animaux) ?	1
V.9	Votre pays associe-t-il un large éventail d'acteurs (par exemple, des chasseurs d'espèces sauvages, des agriculteurs et des négociants) aux initiatives de surveillance des espèces sauvages qui prévoient ou prennent en compte la prévention des maladies ?	1
V.10	Votre pays a-t-il mis en place des mesures ou des mécanismes pour limiter la transmission zoonotique ou la transmission zoonotique inverse de pathogènes parmi les espèces sauvages ?	1
V.11	Votre pays dispose-t-il de systèmes de surveillance sentinelle pour les animaux ?	2
V.12	Votre pays a-t-il procédé à une hiérarchisation des zoonoses ?	2

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
V.13	Votre pays dispose-t-il d'une stratégie de surveillance tenant compte de la biodiversité, et en particulier des liens entre la biodiversité et la santé, qui est conforme à l'approche « Une seule santé » ?	2
V.14	Votre pays agit-il pour améliorer la compréhension des facteurs anthropiques qui risquent fortement de causer la transmission de zoonoses à divers niveaux ?	1
V.15	Votre pays a-t-il mis en place des programmes de conservation, d'élevage ou de sélection visant à maintenir la diversité génétique afin d'améliorer les avantages liés à la santé (par exemple, résistance aux maladies, valeur nutritionnelle et stabilité écosystémique) ?	1
V.16	Existe-t-il, dans votre pays, des mesures de conservation in situ ou ex situ qui permettent de préserver des caractéristiques importantes pour la santé, telles que la résistance à la sécheresse, les propriétés médicinales ou la résistance aux maladies ?	1

6. Espèces exotiques envahissantes (cible 6)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
VI.1	Les stratégies et plans d'action nationaux (par exemple, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité, les stratégies et plans d'action nationaux relatifs aux espèces envahissantes, les stratégies de santé, les plans de quarantaine et les plans commerciaux) tiennent-ils compte des incidences néfastes que les espèces exotiques envahissantes ont sur la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et des écosystèmes ?	1
VI.2	Votre pays surveille-t-il l'émergence de maladies infectieuses qui sont liées aux espèces exotiques envahissantes ou sont favorisées par celles-ci ?	1
VI.3	Votre pays mène-t-il actuellement des activités de sensibilisation aux incidences que les espèces exotiques envahissantes ont sur la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et des écosystèmes ?	2

7. Pollution (cible 7)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
VII.1	Les stratégies, réglementations et plans nationaux tiennent-ils compte des incidences négatives de toutes les sources de pollution sur la biodiversité et la santé ?	1
VII.2	Votre pays prend-il des mesures en matière de gestion des activités sanitaires publiques, médicales et vétérinaires et de leurs déchets, notamment pour éviter l'utilisation et l'élimination inappropriées des antimicrobiens, des produits pharmaceutiques, des produits médicaux, des métaux lourds et des déchets ?	1
VII.3	Votre pays a-t-il mis en place des lignes directrices/protocoles concernant l'élimination des antimicrobiens, des produits pharmaceutiques et des produits médicaux ?	2
VII.4	Votre pays a-t-il mis en place des lignes directrices/protocoles concernant la gestion de l'élimination des métaux lourds et des déchets ?	2
VII.5	Votre pays tient-il compte des questions de biodiversité et de santé dans les plans municipaux de gestion des déchets et des eaux usées ?	2
VII.6	Votre pays a-t-il mis en place des stratégies ou des plans pour surveiller et réduire la pollution lumineuse dans les zones urbaines ?	1
VII.7	Votre pays a-t-il mis en place des stratégies ou des plans pour surveiller et réduire la pollution sonore dans les zones urbaines ?	1
VII.8	Votre pays dispose-t-il d'un programme de biosurveillance humaine pour les polluants prioritaires ?	1
VII.9	Dans votre pays, les données issues de la biosurveillance sont-elles utilisées aux fins de la conception de stratégies de contrôle de la pollution ?	2
VII.10	Votre pays a-t-il mis en place des systèmes de collaboration et/ou de suivi intersectoriel et/ou de surveillance qui permettent de produire et de partager des données sur l'exposition à des substances chimiques et à des déchets et sur leurs incidences sur la santé humaine et la biodiversité ?	1

8. Changements climatiques (cible 8)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
VIII.1	Votre pays prend-il en considération les liens entre la biodiversité, la santé et les changements climatiques dans le cadre de politiques et de stratégies (par exemple, les plans nationaux d'adaptation, les stratégies nationales en matière de biodiversité et les stratégies et plans d'action en matière de santé) ?	1
VIII.2	Votre pays dispose-t-il de systèmes d'alerte rapide conçus pour traiter des données climatiques, environnementales et épidémiologiques aux fins de la prévision des épidémies ?	1
VIII.3	Votre pays dispose-t-il de systèmes d'alerte rapide qui fonctionnent dans les zones vulnérables aux changements climatiques, y compris des systèmes fondés sur des seuils, s'il y a lieu ?	2

9. Agriculture, aquaculture, pêche et foresterie (cible 10)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
IX.1	Votre pays met-il en place, dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de la foresterie, des pratiques durables visant à réduire les intrants chimiques et leurs incidences néfastes sur la biodiversité et la santé humaine ?	1
IX.2	Votre pays utilise-t-il des normes/protocoles en matière de bien-être animal qui peuvent réduire le risque de maladies contagieuses dans les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture ?	1
IX.3	Dans le contexte de la question IX.2, les normes/protocoles prévoient-ils des mesures visant à réduire les risques de maladies contagieuses et à prévenir la résistance aux antimicrobiens ?	2
IX.4	Votre pays a-t-il mis en place des mesures et des mécanismes relatifs à l'utilisation et à l'élimination inappropriées des antimicrobiens afin de prévenir la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture ?	1
IX.5	Votre pays a-t-il mis en place des initiatives pour soutenir la conservation de la diversité génétique aux fins de la sécurité alimentaire et de la santé des écosystèmes, des semences, des animaux d'élevage, des zones sylvo-cultivées, des ressources halieutiques et des pollinisateurs ?	1
IX.6	Votre pays reconnaît-il les pratiques alimentaires et les modes d'alimentation traditionnels des peuples autochtones et communautés locales et tient-il compte de ces pratiques et modes d'alimentation dans les stratégies de santé, de bien-être et de prévention des maladies ?	1

10. Contributions de la nature envers les personnes (cible 11)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
X.1	Votre pays a-t-il mis en place des mesures, des stratégies et des programmes qui tiennent compte des contributions positives de la nature à la santé et au bien-être humains sous tous leurs aspects ?	1
X.2	Les cadres d'action ou les stratégies qui tiennent compte des contributions de la nature envers les personnes prennent-ils expressément en considération les divers groupes de population (par exemple, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées) et segments démographiques ?	2
X.3	Votre pays soutient-il des initiatives qui viennent en aide aux individus et aux communautés dont l'état de santé est perturbé par la perte de biodiversité, y compris par l'intermédiaire de la prévention, des services de santé, de l'aide sociale ou d'interventions de proximité ?	1
X.4	Votre pays dispose-t-il de supports/programmes de communication ou de programmes d'enseignement qui ciblent particulièrement les enfants et les jeunes et visent à diffuser des messages positifs qui mentionnent les liens entre la biodiversité et la santé ?	1
X.5	Les approches impliquant, par exemple, le recours à des prescriptions et à des thérapies naturelles, à la médecine traditionnelle ou à des produits phytothérapeutiques sont-elles utilisées et reconnues dans votre pays ?	1

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
X.6	Votre pays mène-t-il des initiatives fondées sur la nature ou les écosystèmes qui procurent des bénéfices simultanés pour la biodiversité et la santé ?	1

11. Zones urbaines (cible 12)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XI.1	Votre pays a-t-il intégré les questions de santé (par exemple, le bien-être physique, mental et social) dans les politiques d'urbanisme tenant compte de la biodiversité ?	1
XI.2	Votre pays réglemente-t-il l'amélioration des infrastructures vertes et bleues dans les zones urbaines au moyen de stratégies qui tiennent compte de divers facteurs liés aux bienfaits pour la santé, tels que l'élimination de la pollution de l'air, l'absorption de la pollution sonore, la prévention du ruissellement, la prévention de l'érosion des sols, l'élimination des plantes allergènes et l'installation d'espaces naturels et de zones destinées à l'activité physique ?	2
XI.3	Votre pays mène-t-il des politiques ou des initiatives visant à améliorer l'accès aux espaces verts et bleus présentant une grande biodiversité et leur accessibilité pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés tels que les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les migrants, les minorités raciales et les populations à faibles revenus ?	1
XI.4	Votre pays possède-t-il et utilise-t-il, à des fins d'urbanisme, des données relatives à la surface des infrastructures vertes et bleues existantes dont dispose chaque habitant ?	2
XI.5	Votre pays a-t-il recensé les infrastructures vertes et bleues qu'il convient d'améliorer afin de maximiser les avantages liés à la biodiversité et à la santé ?	1
XI.6	Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les infrastructures vertes et bleues qui ont une grande importance pour la santé dans les zones urbaines, afin de maximiser les avantages liés à la biodiversité et à la santé ?	2

12. Accès et partage des avantages (cible 13)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XII.1	Votre pays a-t-il mis en place des mesures garantissant le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation de ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui concernent la biodiversité et la santé ?	1
XII.2	Votre pays reconnaît-il le rôle que jouent les ressources génétiques, les informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans la recherche et le développement de produits et de services de santé, ainsi que l'importance du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à cet égard ?	1
XII.3	Les stratégies nationales (par exemple, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et les stratégies en matière de santé) tiennent-elles compte du rôle que joue la médecine traditionnelle dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ?	2

13. Biosécurité et biotechnologie (cible 17)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XIII.1	Votre pays dispose-t-il d'un cadre réglementaire en matière de biosécurité qui tient compte du risque pour la santé associé à l'utilisation d'organismes vivants modifiés ?	1
XIII.2	Votre pays prend-il des mesures de contrôle visant à prévenir les risques pour la santé associés à l'utilisation d'organismes vivants modifiés ?	2
XIII.3	Votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à soutenir le partage équitable des avantages découlant des avancées biotechnologiques liées à la santé ?	1
XIII.4	Votre pays prend-il des mesures pratiques visant à promouvoir la participation effective des pays en développement à la recherche biotechnologique relative à la santé, notamment au moyen de partenariats, de projets de recherche conjoints, d'aides au financement ou d'initiatives de renforcement des capacités ?	1

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XIII.5	Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir et favoriser, sur une base juste et équitable, l'accès prioritaire des pays en développement aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par votre pays ?	1

14. Intégration (cibles 14, 15 et 18)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XIV.1	Votre pays facilite-t-il des dialogues entre les décideurs politiques et le monde des affaires pour promouvoir la sensibilisation aux liens entre la biodiversité et la santé et leur prise en compte dans les activités des entreprises ?	1
XIV.2	Les rapports sur la façon dont les entreprises observent les normes nationales en matière d'environnement, de société et de gouvernance mentionnent-ils expressément les incidences des activités des entreprises sur la biodiversité et la santé humaine et leur dépendance à cet égard ?	2
XIV.3	Votre pays dispose-t-il, au niveau national ou sectoriel, de lignes directrices, de cadres ou de mesures qui ont été conçues pour tenir compte des liens entre la biodiversité et la santé dans la communication d'informations financières ?	1
XIV.4	Votre pays oriente-t-il les investissements et les dispositifs d'incitation des secteurs public et privé vers des initiatives suivies et responsables qui protègent explicitement la biodiversité et la santé ?	1
XIV.5	Des mesures d'incitation financière (par exemple, des allègements fiscaux, des subventions et des dotations) ont-elles été mises en place ou élargies pour soutenir les entreprises ou les communautés qui protègent la biodiversité tout en favorisant des résultats en matière de santé ?	2

15. Consommation (cible 16)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XV.1	Votre pays a-t-il mené des évaluations, ventilées par population, le cas échéant, pour cerner les comportements, les produits ou les secteurs qui sont associés à une consommation durable susceptible d'engendrer des avantages connexes pour la biodiversité et la santé ?	1
XV.2	Votre pays dispose-t-il d'initiatives visant à expliquer les incidences néfastes de la surconsommation et des déchets sur la biodiversité et la santé ?	2

16. Moyens de mise en œuvre (cibles 14, 15 et 18)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XVI.1	Diverses sources de financement, y compris des budgets nationaux ou des investissements du secteur privé, ont-elles été mobilisées pour soutenir la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé au niveau national (par exemple, par l'intermédiaire de politiques, de stratégies et de programmes) ?	1
XVI.2	Votre pays soutient-il les pays en développement sur le plan financier ou logistique afin que ces derniers tiennent compte des liens entre la biodiversité et la santé ?	2
XVI.3	Votre pays a-t-il adopté des politiques, des lois ou des réglementations qui prévoient ou encouragent la collaboration du secteur privé à la conception et au transfert de technologies relatives à la biodiversité et à la santé ?	1
XVI.4	Des technologies ou des outils (par exemple, des outils de diagnostic, des plateformes de suivi ou des applications de santé mobiles) qui traitent les résultats en matière de santé et de biodiversité ont-ils été transférés par ou vers votre pays ?	2
XVI.5	Votre pays dispose-t-il d'une plateforme de partage des connaissances ou d'une source d'informations similaire qui sert de pôle intersectoriel d'information sur les liens entre la biodiversité et la santé ?	1
XVI.6	Existe-t-il des initiatives ou des programmes visant à recenser les pratiques de médecine traditionnelle des peuples autochtones et communautés locales au niveau national ou régional ?	1

17. Connaissances et mobilisation des personnes (cibles 21, 22 et 23)

<i>Identifiant</i>	<i>Question</i>	<i>Niveau</i>
XVII.1	Votre pays dispose-t-il de supports de sensibilisation, d'outils de promotion, de pratiques exemplaires et de politiques qu'il diffuse pour promouvoir les avantages associés de la biodiversité et de la santé ?	1
XVII.2	Ces supports de sensibilisation, outils de promotion, pratiques exemplaires et politiques tiennent-ils compte des contributions et du rôle unique des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que des groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ?	2
XVII.3	Votre pays reconnaît-il et prend-il en compte les savoirs traditionnels des peuples autochtones et communautés locales, en tant que précieux système de connaissances qui contribue au développement du bien-être humain ?	1
XVII.4	Votre pays a-t-il intégré les questions de genre relatives à la biodiversité et à la santé dans les politiques, les programmes et les projets nationaux qui sont en place ?	1
XVII.5	Une attention est-elle accordée aux différents rôles liés au genre et à la planification tenant compte du genre dans le cadre des mesures visant à garantir la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé ?	2